

**MEDECINS SANS FRONTIERES — ARTSEN ZONDER GRENZEN**

section belge, a.s.b.l.

belgische afdeling, v.z.w.

Le Conseil d'Administration prend acte de la création en France d'une nouvelle association : "LIBERTES SANS FRONTIERES".

Les rapports de cette association avec "M.S.F." France avaient été définis à l'Assemblée Générale 1984 de M.S.F. France.

Le Conseil d'Administration tient à marquer ses distances vis-à-vis de cette association qui, manifestement, prend position dans le débat politique sur le tiers-monde.

Il ne s'agit pas pour le C.A. de débattre du bien fondé ou non des idées émises, mais, conformément à son rôle, de se montrer vigilant et ferme à propos du respect d'un des principes fondamentaux de "Médecins sans Frontières" : l'apolitisme.

Le C.A. marque également son inquiétude devant la confusion qui empêche une nette différenciation de "Médecins sans Frontières" France et de "Libertés sans Frontières" (dirigeants identiques, appellation semblable, financement de LSF par MSF, présentation de LSF à partir de MSF,...); l'inévitable amalgame entre les deux associations ne peut en aucun cas être favorable à "Médecins sans Frontières".

Fait à Robertville, le 20 janvier 1985.